

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DEPS	1
DJA	1

PRÉSIDENTENCE**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°3946-2011/ARR/DJA

du : 23/12/2011

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 3401-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints et chefs de service de la province Sud.

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
SÉNATEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport n°2410-2011/ARR/DJA du 20 décembre 2011,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 10 novembre 2011 suscité sont complétées par un dernier alinéa ainsi rédigé :

« En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine PAPON-HUET, la délégation prévue à l'article 5 est exercée par monsieur Bruno SCHNEIDER, adjoint au chef du service de la gestion et des moyens, pour les affaires relevant de son service ».

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 24 de l'arrêté du 10 novembre 2011 suscit  sont compl t es par un dernier alin a ainsi r dige  :

« *En cas d'absence ou d'emp chement de monsieur Jean-Pierre BREYMAND, la d l gation pr vue   l'article 23 est exerc e par monsieur Guillaume DERQUENNES, adjoint au chef de la subdivision Sud, pour les affaires relevant de son service* ».

ARTICLE 2 : Le pr sent arr t  sera transmis   Monsieur le commissaire d l gu  de la R publique et publi  au *Journal officiel* de la Nouvelle-Cal donie.

VERSION PUBLIEE AU JONC

8737 du 03-01-2012

Arr t  n  3946-2011/ARR/DJA du 23 d cembre 2011 modifiant l'arr t  n  3401-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 portant d l gation de signature au secr taire g n ral, aux secr taires g n raux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints et chefs de service de la province Sud (p. 44).